

During fiscal year ending March 31, 1981, 2,311 applications for PEMD assistance were approved in an amount of \$17.2 million, \$8.9 million was paid out, and \$300 thousand recovered.

DESCRIPTION OF PROGRAM

The program now consists of eight sections offering a wide range of assistance designed to meet particular market areas or marketing techniques.

Section A - Specific Project Bidding

This provides an incentive to suppliers of Canadian goods and services to obtain foreign contracts requiring a bid procedure for the provision of consulting or other services, engineering, construction, or supply of equipment or other goods. Cost shared assistance consists of a per diem allowance for company personnel directly involved in the project, in-house or abroad, 50 per cent of the economy return air fare, and certain special or unusual costs.

Section B - Market Identification

This provides a contribution to costs incurred by a company visiting a new market in order to identify and define a potential market opportunity. Assistance includes a per diem allowance for a maximum of two company personnel for up to five days per country while abroad, plus two days travel, and 50 per cent of the economy return air fare.

Pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1981, on a approuvé 2,311 demandes d'aides PDME totalisant \$17.2 millions, dont \$8.9 millions ont été versés et \$300,000 recouvrés.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme comprend maintenant huit sections offrant divers types d'aide conçue pour répondre à des marchés particuliers ou à des techniques de commercialisation.

Section A - Appel d'offres pour un projet particulier

Cette section a pour but d'inciter les fournisseurs de biens et de services canadiens à participer aux projets à l'étranger nécessitant un appel d'offres pour un contrat de fourniture de services de consultation, d'ingénierie, de construction ou autres, ou de fourniture d'équipement ou d'autres biens. L'aide comprend notamment une indemnité quotidienne pour le personnel de la société travaillant directement au projet sur place ou à l'étranger, le remboursement de 50% du coût du billet d'avion aller retour en classe économique et l'acquittement de certains frais spéciaux ou inhabituels.

Section B - Recherche de marchés

Aux termes de cette section, le Ministère peut verser une contribution au titre des coûts engagés par une société pour la visite d'un nouveau marché en vue de trouver et d'évaluer un débouché potentiel. L'aide comprend notamment une indemnité quotidienne accordée à deux représentants de la société, jusqu'à concurrence de cinq jours par pays visité, plus deux jours pour le voyage proprement dit, ainsi que le remboursement de 50% du coût du billet d'avion aller retour en classe économique.